



HAL
open science

“ Jean-François Triaud ” au Niger ou comment écrire sur l’Afrique coloniale dans les années 1970

Vincent Bonnecase

► To cite this version:

Vincent Bonnecase. “ Jean-François Triaud ” au Niger ou comment écrire sur l’Afrique coloniale dans les années 1970. Odile Goerg et Anna Pondopoulo (dir.). Islam et sociétés en Afrique subsaharienne à l’épreuve de l’histoire. Un parcours en compagnie de Jean-Louis Triaud, Karthala, 2012. halshs-01645094

HAL Id: halshs-01645094

<https://shs.hal.science/halshs-01645094>

Submitted on 3 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Jean-François Triaud » au Niger ou comment écrire sur l’Afrique coloniale dans les années 1970

*Vincent BONNECASE**

Le 20 mars 1979, Henri Costilhes, ambassadeur de France au Niger, écrit au ministre des Affaires étrangères pour l’informer de la parution, dans le quotidien nigérien *Le Sahel*, de l’extrait d’une étude d’un certain « Jean-François Triaud », publiée l’année précédente dans les *Annales de l’Université de Niamey* (Triaud, 1978) et intitulée « Un épisode oublié de la guerre de Kaossen : la lettre des savants et des notables musulmans d’Agadez au colonel Mourin (4 mars 1917) »¹. Ladite étude, précise l’ambassadeur, porte sur

« [...] un épisode particulièrement sanglant de la prise d’Agadès par les troupes du colonel Mourin. La ville et sa garnison française, qui sont assiégées par les Touaregs du chef Kaossen depuis le 13 décembre 1916, sont délivrées par les hommes de Mourin le 4 mars 1917. Les chefs religieux se réunissent dans la grande mosquée d’Agadès et décident de faire leur soumission au Colonel ; ils rédigent à cet effet une lettre qu’ils chargent au chef touareg de porter au Colonel. Pour toute réponse, Mourin les fait massacrer »².

Dans sa lettre, qui fait l’objet, selon l’usage, d’ampliations à dix services ministériels français, cinq ambassades de France en Afrique ainsi qu’aux ambassades de France à Moscou, Washington, Bonn et Bruxelles, Henri Costilhes indique que « la publication de ce texte a ému certains de [ses] compatriotes » et met en question les intentions des rédacteurs du

* UMR *Les Afriques dans le Monde (LAM)*, CNRS, Bordeaux.

vincentbonnecase@yahoo.fr

1. *Le Sahel*, 23 mars 1978, p. 6 et 8. Cet article reprend en fait *in extenso* l’étude de Jean-Louis Triaud parue l’année précédente dans les *Annales de l’Université de Niamey*, hormis les notes de bas de page (voir annexe 2).

2. Archives diplomatiques de Nantes (ADN), Niamey-179, lettre de l’ambassadeur de France au Niger au ministre des Affaires étrangères, 28 mars 1979 (voir annexe 1).

Sahel, lesquels « ne manquent pas une occasion de donner à leur feuille une coloration “anti-impérialiste” ou “anti-colonialiste” »³.

Outre de revenir sur les premiers pas au Niger de Jean-Louis Triaud, cette lettre partie d'une autre lettre amène à interroger les enjeux pluriels de l'histoire africaine et de son écriture à la fin des années 1970. Plusieurs contextes s'entrecroisent et permettent de lire cet événement sur différents niveaux. Le premier est celui de l'historiographie. Dans les années 1970, il n'est guère révolutionnaire, quoi qu'on en pense à l'ambassade de France, de revenir sur un « épisode sanglant » de la colonisation française : nombreux sont les travaux à porter sur la phase dite de « pacification » au début du siècle, phase au cours de laquelle les résistances armées à la colonisation ont été brutalement réprimées. En revanche, les sources sur lesquelles peuvent reposer ces travaux – et en particulier les sources orales – sont l'enjeu de débats épistémologiques. Plus que la dénonciation de « la » colonisation, c'est le « dialogue entre la tradition et le document d'archives » qui, aux dires même de Jean-Louis Triaud, constitue la « trame » de son étude (Triaud, 1978 : 264). Le deuxième contexte est celui d'une ancienne colonie vingt ans après les indépendances. L'émoi causé par la publication de cet article dans un journal nigérien traduit l'extrême sensibilité des milieux diplomatiques français à ce qui peut se dire de la colonisation dans un espace public africain : il importe de ne plus en parler ou, à défaut, de ne pas en dire trop de mal, comme si la critique du passé colonial de la France allait nécessairement de pair avec celle de sa présente coopération avec les États africains. L'amalgame entre passé colonial et situation contemporaine apparaît ainsi ici davantage le fait de défenseurs de la présence française en Afrique que de ses détracteurs ou supposés tels. Le troisième contexte est plus proprement nigérien. En 1979, le Niger est sous régime militaire après le coup d'État mené le 15 avril 1974 par Seyni Kountché. Depuis son indépendance, le pays est soumis à une tension politique étroitement analysée par les services de police de l'ambassade. L'application de l'ambassadeur à relayer en plusieurs endroits du monde, selon une certaine routine administrative, ce qui apparaît finalement comme un micro-événement, traduit une véritable pratique de collectage, par ces services de police français, des moindres petits faits et actes perçus comme des facteurs de déstabilisation en Afrique francophone.

3. *Ibid.*

Mémoires d'un massacre

Si l'on considère en premier lieu l'article au commencement de l'affaire, deux questionnements principaux le traversent. Le premier touche aux recoupements entre des documents d'archives et la mémoire orale – soit aux sources de l'histoire de l'Afrique coloniale – et le second à l'histoire proprement dite et, plus précisément, à celle de la phase dite de « pacification » dans les années 1910. Si de ces deux questionnements, le second est le seul à être pointé par Henri Costilhes, c'est bien le premier qui constitue le soubassement de l'article, la mise à l'arrière-plan de ce qui fait le fond du propos – un massacre colonial – parlant en filigrane de la banalité scientifique d'un tel objet dans les années 1970.

De l'oralité à la lettre

De 1975 à 1977, Jean-Louis Triaud est maître-assistant à l'Université de Niamey au titre de la coopération. Pendant ces deux années, il mène des enquêtes au Nord et à l'Est du pays sur une confrérie musulmane, la Sanûsiyya, qui sera le sujet central de sa thèse d'État (Triaud, 1991). Au cours d'un entretien effectué en janvier 1976, un vieux marabout d'Agadès lui parle d'une lettre écrite en mars 1917 par les notables d'Agadès, lettre qu'il avait lui-même contribué à rédiger : d'après ses souvenirs, les notables y faisaient leur soumission au colonel Mourin, prétendaient n'être en rien liés à la révolte de Kaossen et précisaient que celui-ci s'était enfui, ne laissant derrière lui que de pauvres gens. Cette lettre, dont l'existence est attestée par d'autres vieux marabouts, paraît avoir frappé les mémoires dans la mesure où elle marque d'un surcroît d'iniquité le massacre qui s'ensuit. Quelques mois plus tard, Jean-Louis Triaud découvre ladite lettre aux archives militaires du château de Vincennes. Elle correspond assez précisément à la description qui lui en avait été faite dans l'Air :

« [...] salut, paix et bienvenue sans aucune réserve ni limitation de durée au chef des Nasârâ qui est là, au Colonel et à ses frères ainsi qu'à tous ceux qui sont avec lui. Nous sommes de pauvres gens venus à Agadez ; nous étions au courant de rien jusqu'à ce qu'ils entrent chez nous pendant la nuit, ils se sont emparés de nos biens, de notre bétail et de notre argent, ils nous ont enlevé tout notre bien. Voilà. Nous attendons ta réponse et ferons ce qu'elle dira [...] ».

Ce que Jean-Louis Triaud qualifie de « concordances impressionnantes [...] entre la tradition et le document d'archives » (Triaud, 1978 : 264) demande à être replacé dans le contexte des années 1970 : l'usage des sources orales par les historiens est alors l'objet de controverses dont

l'une des composantes – non la seule – tient à la question de la fiabilité. La parution en 1961 de l'ouvrage de Jan Vansina, *De la tradition orale, essai de méthode historique* (1961), avait initié un large débat toujours ouvert vingt ans plus tard. Ainsi que le note Jean Devisse, plus nombreux sont les historiens à penser que « l'oralité apporte “au mieux” une information “légendaire” ou “mythique” » que ceux à estimer que « les sources orales [...] valent les autres à condition d'être l'objet d'analyses critiques et méthodologiques rigoureuses » (Devisse, 1985 : 54). Quand l'oralité est convoquée, cela reste souvent comme un pis-aller, pour combler un déficit de sources écrites, soit qu'elles n'existent pas, soit qu'elles soient inaccessibles.

Des historiens travaillent toutefois depuis le milieu des années 1940 à la reconsidération des sources orales⁴, historiens dont on peut, sans prétendre à l'exhaustivité, cibler deux courants principaux. Le premier concerne l'histoire des marginaux, des minorités, des exclus, soit globalement de ceux qui ne laissent que peu de traces écrites, sinon exogènes. C'est d'abord aux États-Unis dans les années 1950, puis en Europe à partir des années 1960, que s'est développée une histoire orale, principalement alimentée par des récits de vie, prétendant déplacer le regard : aux versions officielles de l'histoire, il s'agissait de confronter celles des dominés, les Noirs, les Indiens, les femmes, les ouvriers et autres villageois (Joutard, 1983). Pareille histoire revêtait une fibre explicitement militante toujours à l'œuvre à la fin des années 1970, ainsi que l'exprime Paul Thompson quand, dans *The Voices of the Past*, il prétend « rendre l'histoire au peuple » (Thompson, 1978 ; Trebitsch, 1992). Le second courant a trait à l'histoire africaine. À la volonté de décentrement déjà évoquée, se juxtaposait ici celle de retracer une histoire à part entière, malgré l'absence ou la rareté de sources écrites : il ne s'agissait plus seulement, comme précédemment, de provoquer des récits dans des sociétés où l'écriture est à la base de la connaissance historique, mais aussi de recueillir des traditions orales structurées, là où celles-ci constituent le biais d'accès privilégié au passé (Perrot, 1989). D'autres formes d'oralité collective, requérant des méthodes d'analyse spécifique, étaient prises en compte aux côtés du témoignage individuel ou du récit de vie. C'est pourquoi les africanistes – comme Yves Person, dont le *Samori : une révolution dyula* est publié en 1968 – ont largement concouru aux débats sur la valeur, mais aussi la diversité, des sources orales dans les années 1960 et les années 1970.

4. Ainsi que l'écrit Sophie Dulucq, il existe déjà une histoire orale avant la parution de l'ouvrage de Jan Vansina en 1961 (Dulucq, 2009, p. 9). Si celui-ci a été novateur, ce n'est pas tant pour l'usage des sources orales en histoire que pour la formalisation de cet usage.

C'est dans la lignée de ce mouvement que se situe Jean-Louis Triaud quand il commence son article en affirmant que « la tradition orale [agit] à la manière d'un filtre à l'égard de la masse d'informations souvent mal contrôlées que charrient les archives coloniales » (Triaud, 1978 : 263) : c'est à l'oralité qu'il revient ici de vérifier, de hiérarchiser, d'authentifier la valeur des sources écrites émanant de l'administration. Ce renversement de perspective revêt deux enjeux essentiels. D'abord, même si le mouvement est déjà largement initié, il s'agit de sortir d'une histoire institutionnelle s'appuyant sur la version coloniale des faits et de s'intéresser à la « vision des vaincus » soit, comme le propose Nathan Wachtel, de « passer de l'autre côté de la scène et de scruter l'histoire à l'envers, puisque nous sommes accoutumés à considérer le point de vue européen comme l'endroit » (Wachtel, 1971 : 22). Ainsi, pour ce qui est des événements de mars 1917, il ne s'est pas passé grand-chose après la prise d'Agadès, si on en croit les sources écrites. Le journal du poste d'Agadès mentionne le « bombardement » du village dans lequel étaient installés les insurgés mais cela est présenté comme une simple mesure de précaution : d'après la chronologie indiquée, le village est abandonné par les insurgés et ce n'est qu'une heure plus tard, avant d'y pénétrer, que l'armée le bombarde. Le journal de marche de la colonne de l'Air, quant à lui, fait état d'une « répression » après la reprise d'Agadès, mais sans donner davantage de détails. Ce sont les témoignages recueillis qui permettent de finir le récit, l'article étant conçu comme pour leur accorder davantage de crédit : parti de la mémoire de la lettre, Jean-Louis Triaud arrive à la lettre même – la découverte de celle-ci montrant rétrospectivement aux sceptiques la valeur de celle-là – avant de revenir à la mémoire des événements qui ont suivi sans laisser de traces écrites.

Pareille démarche n'est pas sans questionner sur le processus de ré-appropriation et de reconstruction de la mémoire dans les États africains après les indépendances : à l'histoire officielle de la colonisation a pu répondre une autre histoire, tout aussi officielle, mais désormais nationale. La valorisation des grands hommes et des résistances anti-coloniales ainsi que la mise en exergue des exactions du colonisateur y occupent une place importante. Ceci rejoint une critique, alors adressée par nombre d'historiens aux sources orales, selon laquelle celles-ci portent au moins autant le poids des nécessités ou des intérêts présents que les traces du passé : dans la reprise de ses travaux, en 1985, Jan Vansina infléchira d'ailleurs ses réflexions sur la tradition dans ce sens (Vansina, 1985). Ici, on n'observe toutefois guère de processus d'héroïsation et de victimisation qui découlerait de la construction d'une mémoire nationale de la colonisation. S'il arrive effectivement aux marabouts interrogés d'hésiter « entre la recherche sincère d'une information sûre et

la tentation d'une version officielle et expurgée » (Triaud, 1978 : 271), leur démarche aurait plutôt tendance à minimiser la violence exercée sur les populations par les troupes coloniales ou celles de Kaossen, comme si, « selon une espèce de conception cléricale, ce qui était fait était fait et [qu']il fallait tourner la page »⁵.

Le second enjeu de cette reconsidération des sources orales, dans les années 1960 et les années 1970, réside plus largement dans la reconnaissance d'une histoire africaine. Certes, le mythe de peuples sans écriture, donc sans histoire, est déjà sérieusement écorné au moment où Jean-Louis Triaud écrit ces lignes. Mais il reste beaucoup à faire – et pour longtemps encore. Ainsi que l'exprime Jean Devisse, « beaucoup d'historiens [avaient] longtemps négligé, voire méprisé tout débat sur l'oralité et les sources orales puisque celles-ci ne concernaient, selon eux, que des phases très élémentaires de l'évolution globale de l'humanité sur l'axe de *la civilisation* ». S'il y avait « dans ce jugement la confirmation du dogme selon lequel l'histoire ne peut que se constituer à partir de sources *écrites* » (Devisse, 1985 : 54), l'inverse était également vrai : des peuples sans écriture – ou supposés tels – ne pouvaient avoir d'histoire digne de ce nom. Reconsidérer les sources orales, c'était reconnaître à l'Afrique une histoire et, plus particulièrement, une histoire qui précède ou qui échappe à la colonisation. C'est dans cet esprit que de nombreux historiens délaissèrent l'histoire coloniale après les indépendances « sous prétexte qu'à trop l'étudier, même de manière critique, on confortait l'idée selon laquelle l'histoire réelle de l'Afrique se réduisait à l'histoire des Blancs en Afrique », pour reprendre les termes de Frederick Cooper. Le principal sujet acceptable, en matière de colonisation, était celui des résistances : « l'histoire nouvelle » était celle « soit du passé pré-colonial, soit du passé anti-colonial » (Cooper, 2010 : 50) et, de toute façon, une « histoire africaine » que bon nombre des nouveaux africanistes oppo-
saient à « l'histoire coloniale » (Triaud, 1990).

« Un épisode oublié de la guerre de Kaossen » s'inscrit donc dans des débats épistémologiques soutenus parmi les historiens au cours des années 1970 : il s'agit d'écrire une histoire libérée de la tutelle des sources officielles, en l'occurrence coloniales, en donnant toute sa valeur à une oralité considérée comme un moyen d'accès approprié aux événements du passé et, même, à certains écrits du passé. Ce n'est certes pas l'enjeu principal que retient le rédacteur en chef du *Sahel* quand il publie cette étude ou l'ambassadeur de France quand il en résume la teneur. Mais c'est bien là que se positionne d'abord Jean-Louis Triaud.

5. Entretien avec Jean-Louis Triaud, Paris, 8 octobre 2010.

Un massacre colonial parmi d'autres

Par contraste, ce qui fait le fond de l'affaire – la reprise d'une ville par l'armée coloniale dans les années 1910 et le massacre d'une partie de ces notables après que ceux-ci aient voulu faire leur soumission – semble presque aller de soi, scientifiquement parlant, comme un simple « épisode peu glorieux » de la colonisation (Triaud, 1978 : 270). Les faits, tels qu'ils sont retracés, sont d'une grande violence et s'inscrivent dans la vague de répressions qui a touché l'Aïr à la fin des années 1910 (Triaud, 1993). Après la reprise du poste d'Agadès par les troupes du colonel Mourin et la fuite des troupes insurgées de Kaossen, les notables se réfugient dans trois mosquées d'Agadès avec leur famille. Un certain nombre d'entre eux sont pris et exécutés. Des témoins se rappellent « plus de cent marabouts tués », d'autres indiquent que « tous les commerçants arabes » réfugiés dans l'une des mosquées ont été exécutés, tandis que des descendants des protagonistes précisent que leurs pères ou grands-pères ont été « égorgés ». L'effet de violence est renforcé par le fait que les personnes exécutées, non seulement n'avaient en rien été mêlées à la révolte de Kaossen, mais, en plus, avaient déjà été les victimes du chef touareg avant de devenir celles de l'armée coloniale. Ainsi Jean-Louis Triaud écrit-il :

« Les troupes françaises ont livré au massacre les marabouts qui avaient été les plus hostiles à l'entreprise de Kaossen et qui, comme tels, avaient été déposés de leur pouvoir à l'arrivée des Touaregs. Ces notables musulmans, qui se croyaient protégés par la dignité et le caractère sacré des lieux où ils s'étaient réunis, pouvaient légitimement espérer que les Français leur rendraient justice et les prendraient comme interlocuteurs naturels dans une cité devenue ville ouverte à la suite de la défaite. Il n'en fut rien. Bien au contraire, les troupes françaises s'acharnèrent en priorité sur les groupes réfugiés dans les mosquées, imputant indistinctement à l'Islam et à ses représentants une responsabilité directe dans le conflit » (Triaud, 1978 : 270-271).

C'est donc un massacre qui ponctue cette prise d'Agadès, massacre que Jean-Louis Triaud qualifie par deux fois « d'extermination » (Triaud, 1978 : 271). Le recours à ce terme apparaîtrait aujourd'hui éminemment suspect, en histoire de la colonisation, surtout en France après la parution du livre d'Olivier Le Cour Grandmaison, *Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial* (2005) et, dans une moindre mesure, celle de l'ouvrage collectif coordonné par Marc Ferro, *Le livre noir du colonialisme. De l'extermination à la repentance* (2003). On a beaucoup reproché au premier de réduire le colonialisme à un système global qui, caractérisé par la violence, préfigurerait la Shoah et les grands massacres collectifs du XX^e siècle (Bertrand, 2006 : 18-19). Quant au second, il est parfois apparu, après *Le livre noir du communisme*, comme un autre cas

d'histoire militante, marquée par la criminalisation et la concurrence des victimes (Chrétien *et al.*, 2003). Dans les deux cas, le terme d'extermination, ainsi mis en exergue pour caractériser le colonialisme, posait problème dans la mesure où il semblait projeter sur des situations coloniales assez différentes les unes des autres une même logique globale qui serait celle du meurtre de masse. Mais précisément, lorsque Jean-Louis Triaud écrit ces lignes, ces grandes controverses générales sur ce qu'ont été les colonisations – et sur ce qu'elles ont durablement laissé après elles – n'ont pas encore commencé. On l'a vu, la tendance dans les années 1970 est au contraire de sortir de l'histoire coloniale, une des principales exceptions tenant à l'étude des résistances anti-coloniales.

Or, dans ce champ d'études des résistances, les violences coloniales constituent une thématique rebattue. Si l'on considère les premières histoires générales de l'Afrique subsaharienne parues après les indépendances, notamment celles de Jean Suret-Canale ou de Joseph Ki Zerbo, les chapitres consacrés à la période de « pacification » au début du siècle sont émaillés de « villages brûlés », de « guerriers tués jusqu'au dernier » ou de « femmes et enfants réfugiés dans la forêt, massacrés au canon » (Suret-Canale, 1971 : 123-154), de « méthodes terroristes de razzias », de « exécutions sommaires », de « cases trouvées pleines de cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants à demi-carbonisés », de « puits remplis de cadavres » ou de « rébellion noyée dans le sang » (Ki Zerbo, 1978 : 413-428). Pareilles exactions parcourent tout autant les premiers ouvrages synthétiques spécifiquement consacrés aux résistances africaines, en particulier celui de Nazi Boni (1971) ou celui coordonné par Michael Crowder (1971). Elles sont enfin récurrentes dans les travaux, les plus nombreux, consacrés à des cas spécifiques de luttes contre la conquête coloniale. Pour ce qui est du Niger, la guerre de Kaossen fait ainsi l'objet d'un ouvrage d'André Salifou paru en 1973, celui-ci mettant en exergue la « répression sauvage des colonnes françaises sur des populations civiles » ou encore la « barbarie obscène que dans un euphémisme consacré, le vocabulaire colonial appelle du joli nom de "pacification" » (Salifou, 1973 : 94-95). Une série d'ouvrages sur des révoltes analogues paraissent durant la même décennie, tels que celui de Ian Liden sur le Nyasaland (1974), d'Allen Isaacman sur le Mozambique (1976), de Christian Roche sur la Casamance (1976), de René Pélissier sur l'Angola (1978) ou de Timothy Weiskel sur le pays Baule en Côte d'Ivoire (1980).

La plupart de ces travaux, même s'ils sont structurés autour d'une opposition systématique entre colonisateurs et colonisés, n'ont pas pour objet « la » colonisation mais, pour reprendre le terme de Jean-Louis Triaud, des « épisodes » de la conquête européenne de l'Afrique. Nul

d'entre eux ne s'est vu reprocher, à sa parution, d'avoir une perspective anhistorique ou essentialiste, en faisant de la violence « la » caractéristique qui résumerait à elle seule le moment colonial. Si débats il y a pu avoir sur l'historicisation – ou le défaut d'historicisation – des luttes anti-coloniales, ils ont bien plus porté sur les rapprochements parfois rapidement faits, dans une perspective généalogique, entre les résistances du début du siècle et les combats autonomistes ou indépendantistes des années 1950. C'est ainsi qu'André Salifou qualifie les troupes de Kaossen de « nationalistes », par opposition à l'étiquette de « brigands » qui leur était accolée dans les écrits coloniaux (Salifou, 1973). La démarche est similaire chez Idrissa Kimba qui, dans *Guerres et sociétés* (1981), désigne les opposants à la conquête coloniale du terme de « patriotes »⁶. Ce n'est pas l'optique de Jean-Louis Triaud pour qui l'élément fédérateur, dans la guerre de Kaossen, n'est « pas un nationalisme quelconque, “touareg”, “nigérien” ou “maghrébin” » mais « une tradition islamique plus classique » (Triaud, 1995 : 853). Contrairement à André Salifou (1973 : III), il ne fait pas de cette révolte un élément essentiel à la constitution d'un nationalisme nigérien même si celui-ci en a ensuite récupéré le symbole⁷.

La plupart des travaux cités ci-dessus sur les résistances africaines, tout en mettant en exergue différentes formes de violences coloniales, ne se soucient guère non plus de les situer dans une chaîne des barbaries modernes. Rares sont ceux, en particulier, à opérer un rapprochement explicite entre le colonialisme et le nazisme, à l'exception notable de René Pélissier qui, en revenant sur la répression dirigée en 1918 en Angola par celui qu'il appelle « l'ange exterminateur », le capitaine Riberio de Almeida, « évitera de dire la solution finale des Dembo » sans éviter de l'écrire (Pélissier, 1978 : 270). Mais dans la majorité des cas, il s'agit bien, plutôt que d'ériger le massacre des colonisés en système global, de cibler des situations où la mort a été la réponse politique privilégiée face aux velléités de résistance. Ainsi en va-t-il de Jean-Louis Triaud lorsqu'il explique que « l'extermination des cadres musulmans », loin d'être « une erreur ou une bavure », s'inscrivait dans « un plan d'ensemble de “pacification” définitive de ces régions, durablement réfractaires à l'occupation coloniale ». Il n'est ici pas question d'associer la colonisation à un vaste plan d'extermination : il s'agit juste de montrer que, à la suite de la guerre de Kaossen, à Agadès dans la seconde partie des années 1910, des militaires français ont tué des marabouts musulmans indépendamment de leurs actes, parce qu'ils étaient des marabouts

6. Idrissa Kimba n'inclut pas sous ces termes les troupes de Kaossen en lutte dans l'Aïr puisque son ouvrage s'arrête à 1906.

7. Il existe ainsi une École normale d'instituteurs Kaocen à Tahoua.

musulmans dans un contexte où l'islam avait fourni un cadre idéologique à la lutte contre l'armée coloniale.

Écrire cela, en 1976, n'expose pas à des procès de « repentance » (Lefeuvre, 2006), ni même de « sanglot d'homme blanc » puisque l'ouvrage de Pascal Bruckner (1983) ne paraît que sept ans plus tard. Il est alors assez banal de retracer un tel massacre (« authentique », pour reprendre les termes de l'ambassadeur de France), sans pour autant l'élever au rang de pratique globale qui résumerait à elle seule le moment colonial : point même n'est besoin de prendre ces multiples précautions rhétoriques pour bien préciser que la colonisation n'a pas été que cela. Ainsi que l'exprime Jean-Louis Triaud, « être attentif à ces massacres, c'était une prise de position, mais qui ne cherchait pas une démonstration idéologique particulière »⁸. Aujourd'hui, par opposition, il est devenu, sinon « étonnamment choquant d'écrire sur les abus coloniaux » (Coquery-Vidrovitch, 2006 : 263), en tout cas quelque peu suspect, comme si les quelques ouvrages s'étant prêtés dans les années 2000 au jeu de la généralisation – ouvrages finalement relativement peu nombreux⁹, comparativement au nombre de fois où ils ont pu servir de repoussoir dans des séminaires ou des colloques consacrés à la colonisation –, avaient à leur insu concouru à ce que « la violence coloniale [soit] quelque peu évacuée d'un discours académique convenable »¹⁰ (Triaud, 2006 : 248).

D'une lettre à l'autre, de la colonisation à la coopération

Un second niveau de lecture de cet événement se rapporte, non plus à l'étude de la guerre de Kaossen, à ses enjeux épistémologiques et à sa place dans l'historiographie, mais à sa publication par *Le Sahel* et à sa réception par l'ambassadeur de France. En 1979, Jean-Louis Triaud a quitté le Niger depuis deux ans. Il n'est pas même au courant que son

8. Entretien avec Jean-Louis Triaud, Paris, 8 octobre 2010.

9. Outre *Le livre noir du colonialisme* coordonné par Marc Ferro (2003) et l'ouvrage d'Olivier Le Cour Grandmaison (2005), sont régulièrement épinglés à ce titre les travaux de l'association Connaissance de l'histoire de l'Afrique contemporaine, travaux qui portent essentiellement sur les imaginaires coloniaux et post-coloniaux (<http://www.achac.com>, consulté en octobre 2010).

10. Jean-Louis Triaud nuance lui-même son point de vue en notant que « la violence coloniale [...] a été bien décrite par plusieurs générations d'auteurs à propos de l'Afrique du Nord » (Triaud, 2006, p. 248) et, notamment, pour ne citer qu'elles, par Raphaëlle Branche (2001), Sylvie Thénault (2001) et Christelle Taraud (2003).

article a été repris dans la presse nigérienne¹¹ devenant ainsi, sous la lorgnette de l'ambassadeur, une petite affaire. Celle-ci est significative de deux pratiques alors à l'œuvre dans les milieux diplomatiques français en Afrique francophone : d'une part, ceux-ci s'appliquent à oblitérer le passé colonial, la réactivation duquel est perçue comme un obstacle à la mise en place des nouveaux liens de coopération ; d'autre part, ils collectent et transmettent à leur ministère le moindre fait assimilable à une tentative de déstabilisation de la présence française, jusqu'à la parution dans la presse locale d'un article relatif à un événement vieux de près 60 ans.

Oublier la colonisation

Il y a quelque chose d'un peu burlesque de voir retracer par Henri Costilhes – ou par un de ses collaborateurs – les micro-faits qui ont suivi la parution de l'article de Jean-Louis Triaud dans *Le Sahel* en mars 1979. Le ministre français des Affaires étrangères, Jean-François Poncet, se fait ainsi informer que, lorsque le représentant des Français au Niger s'est étonné de cette parution devant le ministre nigérien de l'Intérieur, celui-ci « s'est contenté de sourire ». Il apprend également que, lorsque l'ambassadeur de France a fait remarquer au ministre nigérien des Affaires étrangères que « *Le Sahel* [n'avait] pas été gentil avec nous », celui-ci n'a pas compris immédiatement de quoi il retournait, avant de répondre qu'il ne s'agissait que de « l'extrait d'un livre paru récemment », livre qu'il avait « d'ailleurs lu à Agadez »¹².

Cette narration des événements apparaît d'autant plus saugrenue que *Le Sahel* a beau être le seul quotidien d'information nigérien, il reste relativement peu diffusé. Il paraît cinq fois par semaine à 2 500 exemplaires dont l'essentiel est distribué à Niamey. Certes, l'affichage de la une dans la rue, avec les pratiques de lecture publique et de commentaires collectifs que cela suppose, élargit son audience au-delà de la seule partie alphabétisée – et assez fortunée pour acheter le journal – de la capitale. Mais il est peu vraisemblable que l'article de Jean-Louis Triaud, paru dans une page intérieure consacrée à la culture et aux sports, ait ému les foules, ni même la population la plus aisée de Niamey qui constitue l'essentiel du lectorat habituel. En revanche, il est vrai que *Le Sahel* est « placé sous la tutelle du secrétariat d'État de l'Information »¹³ et, en

11. Il ne l'a appris que trente ans plus tard (entretien avec Jean-Louis Triaud, Paris, 8 octobre 2010).

12. ADN, Niamey-179, lettre de l'ambassadeur de France au Niger au ministre des Affaires étrangères, 28 mars 1979.

13. *Ibid.*

cela, étroitement encadré par le gouvernement. Son rédacteur en chef, Boubacar Souamaré, sera ainsi renvoyé trois ans plus tard après avoir laissé publier une photo dans laquelle le président Kountché a l'air de s'incliner devant un subordonné, photo au négatif de surcroît inversé de telle sorte que les deux hommes s'y saluent de la main gauche¹⁴. Ce contrôle gouvernemental étroit sur l'information laisse l'ambassadeur un moment supposer que l'article de Jean-Louis Triaud ait pu être publié « sur instruction venue d'en haut ». Il en écarte finalement l'idée et attribue la décision aux seuls rédacteurs et à leurs partis pris idéologiques :

« Ils ne manquent pas une occasion de donner à leur feuille une coloration “anti-impérialiste” ou “anti-colonialiste”, soit par quelques phrases insidieuses dans quelque éditorial où notre pays n'est jamais nommément mentionné, soit en traitant dans une page culturelle de l'histoire de la colonisation du Niger, ce qui est le cas en l'occurrence »¹⁵.

Une première interprétation consiste à voir dans cette réaction diplomatique la volonté de ne pas voir exhiber les pages les plus sombres de la colonisation à peine vingt ans après l'indépendance. Ainsi que l'exprime Jean-Louis Triaud, « il fallait laisser les cadavres dans les placards et c'est bien de cela, [de cadavres], qu'il s'agit »¹⁶. Henri Cothilles ne nie pas la réalité du massacre de mars 1917 : tout porte à penser, d'après ses termes, que « les faits rapportés sont authentiques » puisqu'ils sont « corroborés par deux sources différentes »¹⁷. Peu lui importe, également, que ce massacre ait pu faire l'objet d'un article dans les *Annales de Niamey* l'année précédente, dès lors que ce périodique ne circule guère en dehors des réseaux universitaires. Ce qui l'alerte, en revanche, c'est que la colonisation française du Niger puisse être présentée sous cet angle-là dans un quotidien d'information nigérien. Y voir, ainsi qu'il le fait, une attaque « anti-colonialiste », c'est implicitement affirmer que la colonisation ne doit pas être réduite à de tels faits, quand bien même ces derniers sont avérés : à la violence de la conquête et de la « pacification », a succédé l'action positive du colonisateur, celle des médecins, des maîtres d'école et des administrateurs, l'objectivité commandant de ne pas aborder le premier aspect sans y associer le second. Pareil imaginaire binaire, qui se construit à partir de 1945 à un moment où il s'agit

14. ADN, Niamey-131, ambassade de France, « Dossier sur la presse au Niger », 1982.

15. ADN, Niamey-179, lettre de l'ambassadeur de France au Niger au ministre des Affaires étrangères, 28 mars 1979.

16. Entretien avec Jean-Louis Triaud, Paris, 8 octobre 2010.

17. ADN, Niamey-179, lettre de l'ambassadeur de France au Niger au ministre des Affaires étrangères, 28 mars 1979.

de formuler une nouvelle justification à l'entreprise coloniale face aux multiples contestations dont elle est l'objet (Bonnecase, 2008 : 112-139), continue de structurer une mémoire coloniale dans les années 1970, même si c'est à degré moindre que cela ne le deviendra par la suite (Boilley, 2005).

Ce refus de voir présenter la colonisation sous ses angles les plus sanglants pourrait partiellement s'expliquer par la présence dans les ex-colonies d'anciens administrateurs coloniaux. Ils restent toutefois très peu nombreux au Niger : si dans les années suivant l'Indépendance, « les anciens administrateurs [...] assumaient pratiquement, en tant que conseillers les mêmes fonctions que celles qui avaient été les leurs pendant la période coloniale » (Cohen, 1973 : 279), rares sont ceux à rester actifs à la fin des années 1970. Ainsi que l'écrit Suzie Guth, « il a fallu dix ans pour que les anciens de la France d'Outre-mer [...] deviennent minoritaires [dans les organismes de coopération] » (Guth, 1982 : 214). Et si leur présence peut encore se faire sentir en Afrique de l'Ouest au-delà de ces dix années, c'est davantage dans les pays qui, comme la Côte d'Ivoire ou le Gabon, comptaient le plus grand nombre d'administrateurs du temps de la colonisation et continuent de présenter un intérêt particulier au temps de la coopération¹⁸. Henri Costilhes lui-même n'a rien à voir avec le milieu : né en 1916, il commence une carrière dans l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères à partir de 1945, obtenant son premier poste d'ambassadeur en Mauritanie en 1966, se faisant nommer au Soudan en 1970 avant de devenir, en 1975, ambassadeur de France au Niger, poste qu'il occupe jusqu'en 1980. Au-delà de *desiderata* d'anciens administrateurs – lesquels n'ont pas, de surcroît, une position homogène à l'égard du passé colonial –, il y a finalement une demande sociale beaucoup plus large, en France ou parmi les Français résidant en Afrique, pour oblitérer les souvenirs sanglants de la colonisation. Les guerres d'Indochine et d'Algérie ne sont pas lointaines et tout ce qui peut rappeler la brutalité coloniale – y compris quand il s'agit de faits beaucoup plus anciens – est mal venu, tout particulièrement dans une ancienne colonie d'Afrique de l'Ouest.

Aussi, une seconde interprétation qui prolonge la première consiste à voir dans la réaction de l'ambassadeur, non plus seulement la volonté de ne pas entendre parler de la violence coloniale, mais aussi celle de ne pas entendre parler du tout de la colonisation. Il ne s'agit pas tant de contrôler l'histoire coloniale – celle-ci ne fait pas encore l'objet d'une politique de la mémoire à proprement parler – que de l'oublier. D'après les termes de Jean-Louis Triaud, « à l'époque, il n'y avait pas de contre-récit proposé,

18. Entretien avec Jean-Louis Triaud, Paris, 8 octobre 2010.

[...] même à droite [où] ça ne bougeait pas beaucoup de ce côté-là ». Parmi les personnels de la diplomatie ou de la coopération, chacun s'accordait sur un consensus minimal : « il y avait des choses qui n'étaient pas formidables dans la colonisation » mais, après l'Indépendance, « c'était une nouvelle vie qui commençait et il ne fallait pas aller les fatiguer avec ça ». Dans cette optique, mettre en exergue des violences coloniales, c'était potentiellement « gêner ces nouvelles relations qui se mettaient en place entre les classes dirigeantes françaises et africaines dans le nouveau cadre de la coopération »¹⁹. C'était en tout cas, dans l'esprit de l'ambassadeur, alimenter les oppositions à la présence française en Afrique, comme si la mise en exergue du passé colonial de la France allait nécessairement de pair avec la contestation de sa politique contemporaine de coopération.

Pareil amalgame s'appuie sur des stratégies discursives effectivement utilisées dans les années 1970 par des mouvements politiques ou syndicaux africains qui se réclament à la fois de l'anti-impérialisme et de l'anti-colonialisme. Au Niger, la figure centrale en est, outre le vieux *Sawaba* qui n'a plus aucune existence légale²⁰, l'Union des scolaires nigériens (l'USN). Ce syndicat lycéen et étudiant, qui constitue alors pratiquement la seule opposition institutionnelle visible²¹, anime de nombreuses mobilisations durant la décennie. Si la plupart d'entre elles concernent des revendications proprement scolaires, une partie a trait à des questions politiques plus générales et, notamment, à « l'impérialisme français ». En janvier 1972, lors de la visite de Georges Pompidou à Niamey, l'USN s'oppose ainsi à ce « voyage d'inspection du président des républiques françaises d'Afrique »²² et appelle à la grève pour « faire échec à la coopération », laquelle est présentée comme une « entreprise paternaliste néo-coloniale »²³. En octobre 1975, un an après le renversement du président Diori Hamani, l'USN dénonce le « changement de valet » opéré par « la puissance coloniale » pour satisfaire ses intérêts

19. *Ibid.*

20. Le *Sawaba* est un parti politique nigérien fondé en 1954, partisan du « Non » au référendum de 1958 sur la Communauté, interdit de 1960 à 1974 sous le régime à parti unique de Diori Hamani, et à nouveau frappé d'interdiction sous le nouveau régime militaire de Seyni Kountché, ses principaux dirigeants rentrés d'exil se faisant arrêter en août 1975.

21. Il existe également un syndicat de travailleurs, l'Union syndicale des travailleurs du Niger, mais celle-ci affiche nettement moins d'indépendance à l'égard du pouvoir.

22. ADN, Niamey-105, USN, section de Lomé, lettre ouverte au président Diori, 3 février 1972.

23. AND, Niamey-105, USN, tract « Échec à la coopération », 20 janvier 1972.

bien compris²⁴. Cette référence conjointe au colonialisme et à des formes plus contemporaines de domination persiste dans les années 1980, le régime de Kountché étant présenté, dans un tract de mars 1983, comme une « pègre militaire bien connue pour avoir trempé dans toutes les sales besognes de l'armée coloniale française »²⁵, ou François Mitterrand, dans un tract de mai 1985, comme la « personnification globale du colonialisme classique »²⁶.

De là à supposer que le rappel de la lutte de Kaossen et des exactions qui ont suivi puisse alimenter les oppositions à la présence française au Niger, il y a beaucoup à parcourir. Ce faisant, l'ambassadeur, tout en reprenant l'inverse d'une rhétorique anti-colonialiste, s'inscrit dans une logique similaire puisque la défense de la présente coopération se retrouve liée à la préservation du passé colonial. Le « nous » invoqué par Henri Costilhes – lorsqu'il affirme au ministre nigérien des Affaires étrangères que « *Le Sahel* n'a pas été gentil avec nous » – mêle de manière indistincte l'ambassadeur et ses compatriotes, mais aussi le colonel Mourin et sa colonne de militaires, comme si l'ambassadeur avait à charge de répondre, des années 1910 aux années 1970, d'une action continue ou, à tout le moins, que la valorisation de la présente action de la France au Niger supposait de ne pas dévaloriser son œuvre passée. C'est finalement cette présence française au Niger, qu'elle soit coloniale ou post-coloniale, qui se trouve ainsi essentialisée dans une même totalité, assez floue, dont il faut répondre.

Surveiller et stabiliser

Le second type de pratique que traduit la lettre de l'ambassadeur de France à son ministre des Affaires étrangères réside dans celle du fichage, non pas tant de personnes épinglées comme étant subversives, que de faits et actes perçus comme susceptibles de fragiliser la présence française dans un pays subsaharien. Pareille pratique s'inscrit non seulement dans une logique post-coloniale par laquelle l'ancienne métropole s'adjuge une responsabilité stabilisatrice vis-à-vis de ses anciennes colonies, mais aussi dans un contexte de guerre froide où il s'agit de traquer

24. L'une des raisons données au silence favorable avec lequel le gouvernement français a accueilli le coup d'État d'avril 1974 réside dans le projet qu'avait Diouri Hamani de négocier à la hausse le prix de l'uranium avant de se faire renverser.

25. ADN, Niamey-105, USN, tract « Le Niger à l'heure de la conjoncture », 18 mars 1983.

26. ADN, Niamey-105, USN, tract « À la mémoire des scolaires martyrs », 1^{er} mai 1985.

les signes d'agitation potentiellement liée à des régimes ou des idéologies « de l'étranger ».

Dans les années 1970, il existe, à l'ambassade de France au Niger, comme dans d'autres ambassades en Afrique, une antenne d'un service dévolu à la « Coopération technique internationale de Police » (SCTIP) dont l'un des rôles consiste à faire parvenir périodiquement au ministère des Affaires étrangères des « notes de renseignements ». Ces renseignements peuvent comprendre les activités de coopérants français, dès lors que celles-ci ont une portée politique. S'il est peu probable que Jean-Louis Triaud ait lui-même fait l'objet d'un contrôle étroit lors de ses deux années passées au Niger, tout au moins était-il dans les fiches de l'ambassade : ainsi l'ambassadeur de France est-il en mesure de préciser qu'il est un « ancien maître-assistant d'histoire à l'université de Niamey qui a quitté le Niger en juin 1977 »²⁷. Comme le rappelle Suzie Guth, on avait évoqué pour la première fois en 1972, au Parlement français, le « danger d'envoyer en coopération des jeunes gens trop bien formés à des idéologies dites progressistes, gauchistes ou maoïstes » (Guth, 1984 : 201). Jean-Louis Triaud rentre dans ce cadre puisque, dans les années 1960, il avait été militant d'extrême gauche²⁸. Il avait cependant cessé son militantisme en partant en Afrique en 1967 et, si les fiches le concernant l'avaient vraisemblablement suivi lors de son premier séjour en Côte d'Ivoire de 1967 à 1969²⁹, elles avaient perdu de leur actualité, dix ans plus tard, au Niger. Ainsi qu'il le dit lui-même, il n'était de toute façon pas question de faire de la politique à Niamey au milieu des années 1970 : le pays était depuis le coup d'État d'avril 1974 sous régime militaire et une première tentative de renversement du régime, en mars 1976, avait suscité une répression extrêmement dure³⁰. Il ne savait même pas qui, parmi ses collègues nigériens, était ou avait été opposant politique : on n'en parlait pas³¹.

Dans ce contexte répressif, l'antenne du service de Coopération technique internationale de Police (SCTIP) à l'ambassade de France ne s'attache pas moins à enregistrer, comme il le faisait avant le coup d'État, les moindres traces d'agitation sociale et politique, aussi minimes soient-

27. ADN, Niamey-179, lettre de l'ambassadeur de France au Niger au ministre des Affaires étrangères, 28 mars 1979.

28. Entretien avec Jean-Louis Triaud, Paris, 8 octobre 2010.

29. Jean-Louis Triaud raconte que, jeune coopérant arrivant en Côte d'Ivoire, il avait été prévenu de « faire attention » par un de ses collègues qui, lui-même, avait été menacé d'expulsion du fait de ses engagements politiques (*ibid.*).

30. Après cette tentative de coup d'État, 9 personnes sont condamnées à mort et 22 à la prison à vie.

31. Entretien avec Jean-Louis Triaud, Paris, 8 octobre 2010.

elles. Cela se traduit en particulier par le collectage des tracts écrits par l'USN, principale force d'opposition au régime durant la décennie. S'il est difficile, sinon impossible, de retrouver ces tracts dans les archives nigériennes, on en trouvera la liste quasi-exhaustive aux Archives diplomatiques de Nantes, celles-ci témoignant du soin avec lequel les services de Police de l'ambassade faisaient leur travail. Cette liste va jusqu'à inclure des feuilles manuscrites écrites à la hâte avant d'être affichées dans l'enceinte de l'université de Niamey. Elle inclut également des tracts rédigés par des étudiants nigériens dans des universités étrangères, notamment celles de Lomé ou de France. C'est par exemple le cas d'un « tract circulant à l'université d'Aix-en-Provence », d'après sa dénomination par les services de Police de l'ambassade, datant d'octobre 1975 et intitulé « 22 octobre, jour de lutte ». Rédigé par la dizaine d'étudiants nigériens de l'université d'Aix-en-Provence, il annonce une prochaine réunion consacrée à une rétrospective des luttes étudiantes au Niger depuis l'Indépendance. Saisi sur place, un exemplaire de ce tract est transmis à l'ambassade de France au Niger, via le ministère français des Affaires étrangères et finit par aboutir dans les archives du SCTIP³².

Cette pratique de surveillance étroite ne frappe pas tant pas sa méticulosité – il est classique, dans un service de renseignements, d'accumuler des menus faits qui puissent un jour s'intégrer dans un dossier si le besoin s'en faisait ressentir – que par son exercice dans un pays indépendant depuis une vingtaine d'années. En suivant les activités de l'USN, le SCTIP fait finalement au Niger ce que d'autres services de Police font en France vis-à-vis de groupes catalogués comme menaçants pour l'ordre public. Or, au Niger, les mobilisations lycéennes et étudiantes constituent précisément, depuis l'Indépendance, l'une des principales menaces politiques clairement identifiées par les gouvernements en place. C'est d'ailleurs pour cela que les enseignants du secondaire et du supérieur sont surveillés, puisqu'ils sont en contact avec une partie de la population potentiellement agitatrice. Les mouvements étudiants de 1970, de 1972 et surtout celui de 1973 avaient indubitablement concouru à affaiblir le régime de Diouri Hamani. Ce dernier mouvement, qui était parti de la décision politique de fermer les internats, s'était traduit par trois mois de grève et le blocage d'établissements scolaires « contre le régime Diouri »³³. Après le coup d'État d'avril 1974, les mobilisations lycéennes et étudiantes se poursuivent malgré l'instauration d'un gouvernement militaire. En novembre 1976, alors que Jean-Louis Triaud est au Niger

32. ADN, Niamey-105, tract circulant à l'université d'Aix-en-Provence (transmis à l'ambassade de Niamey), « 22 octobre, jour de lutte », octobre 1975.

33. ADN, Niamey-106, ambassade de France au Niger, dépêche d'actualités, 28 janvier 1974.

depuis un an, l'USN appelle ainsi à la grève pour protester contre l'instauration d'une caution scolaire et la suppression de la seconde session du baccalauréat. Le gouvernement réplique en faisant fermer par la force les quatre principaux établissements d'enseignement secondaire du pays. Deux cents lycéens et étudiants sont arrêtés et soumis à interrogatoire par les services de sécurité nigériens, une partie étant mise aux arrêts et, une autre, incorporée dans l'armée³⁴. D'après le rapport des événements à nouveau dressé par Henri Costilhes à son ministre des Affaires étrangères, « la fermeté des autorités porte ses fruits »³⁵, lycéens et étudiants mettant rapidement un terme à leur mouvement.

Cette activité de surveillance s'explique également, outre le maintien d'un lien de coopération policière entre la France et son ancienne colonie, par le contexte de la guerre froide dans lequel il s'agit de pister les signes d'agitation potentiellement téléguidés par « l'étranger ». Les activités de l'USN, du fait de leurs accents anti-impérialistes, sont à ce titre suivies de près : le syndicat est usuellement catalogué comme une « organisation marxiste » par le SCTIP de l'ambassade de France. D'après une note datant de février 1981, « jusqu'à ce jour, on n'a pas pu établir l'action d'une puissance étrangère au sein de l'USN, mais ceci signifie peut-être simplement que le, ou les, responsables prennent de grandes précautions et n'ont pas été détectés »³⁶. Pareille suspicion contre les mouvements indexés comme communistes en Afrique francophone est assez classique dans les services diplomatiques français dans les années 1960 et 1970. Ce qui est plus frappant, c'est de la voir subsister tardivement, jusque dans les années 1980. En mai 1983, le nouvel ambassadeur de France au Niger, Maurice Courage, écrit ainsi au ministre français des Affaires étrangères, Claude Cheysson – lequel a lui-même des collègues communistes au gouvernement – pour lui rendre compte des derniers mouvements étudiants au Niger. Il lui notifie que « du matériel de propagande a été saisi à l'Université », en l'occurrence « 150 kilogrammes d'imprimés vantant les bienfaits du marxisme en Union soviétique »³⁷. Quelques jours plus tard, il pointe la « similitude frappante » entre ces mouvements étudiants et ceux survenus à peu près au même moment à Abidjan et à Ouagadougou, même si « les preuves manquent encore pour affirmer

34. ADN, Niamey-106, lettre de l'ambassadeur de France au ministre des Affaires étrangères, 9 décembre 1976.

35. ADN, Niamey-106, lettre de l'ambassadeur de France au ministre des Affaires étrangères, 14 octobre 1977.

36. ADN, Niamey-106, service de Coopération technique internationale de Police, note sur l'Union des scolaires nigériens, 27 février 1981.

37. ADN, Niamey-106, lettre de l'ambassadeur de France au ministre des Affaires étrangères, 13 mai 1983.

qu'il y ait quelques tentatives de déstabilisation, dirigées de l'étranger »³⁸. Il a suffi de peu – des brochures distribuées par l'ambassade soviétique au cours d'une manifestation culturelle à l'université – pour créer une nouvelle affaire.

Conclusion

Au terme de ce retour sur les aventures survenues à un article de Jean-Louis Triaud dans les années 1970, trois éléments peuvent être mis en perspective à la lumière d'évolutions plus récentes. Le premier tient aux débats sur l'oralité. Si « dans les années 1980, l'histoire orale a [...] acquis droit de cité dans les sciences historiques » (Trebitsch, 1992 : 29), des travaux ultérieurs sont là pour rappeler que les controverses n'ont pas cessé pour autant, même si celles-ci sont désormais moins centrées sur les questions de preuve et de fiabilité. C'est par exemple le cas de celui dirigé par David Cohen, Stephan Miescher et Luise White (2001) qui, mettant en cause la distinction schématique opérée entre le « vrai » et le « faux » ou le « rapporté » et le « rajouté », invite notamment à investir les domaines du bavardage, du ragot et du cliché dans une perspective historique. Le deuxième élément tient à l'écriture de l'histoire, non plus africaine, mais coloniale – puisqu'on a assisté, depuis une quinzaine d'année, au « retour de l'histoire coloniale » (Triaud, 2006). Alors que les débats initiés par une partie des études coloniales et post-coloniales ont focalisé l'attention sur la colonisation comme idéologie, comme pratique globale ou comme système de représentations, il reste aujourd'hui certainement fécond de changer d'échelle pour montrer, dans des espaces circonscrits et des durées précisées, comment se sont très concrètement exercées différentes formes d'oppression coloniale³⁹. C'est cette « réalité quotidienne de l'oppression qui mériterait encore d'être dite », en tout cas pour ce qui est de l'Afrique subsaharienne. L'article de Jean-Louis Triaud était déjà « une toute petite contribution à ça, ni plus, ni moins » : il s'agissait de « rappeler que ça avait été terrible »⁴⁰. Le troisième élément tient à la pratique du fichage. L'événement dont il vient d'être question – la publication d'une étude historique dans un journal nigérien et son signalement par l'ambassadeur de France au ministre français des Affaires étrangères – n'a rien d'extraordinaire et n'a même rien d'impor-

38. ADN, Niamey-106, lettre de l'ambassadeur de France au ministre des Affaires étrangères, 24 mai 1983.

39. Il faut noter à ce titre la parution récente d'un ouvrage récent de Bertrand Taithe (2009) sur la mission Voulet-Chanoine dans l'Est nigérien.

40. Entretien avec Jean-Louis Triaud, Paris, 8 octobre 2010.

tant du point de vue de l'ambassadeur. Il s'inscrit dans un simple exercice routinier de renseignement qui est tout ce qui est plus usuel. Là, l'exercice répondait aux besoins commandés par le contexte d'une ancienne colonie en fin de guerre froide, ailleurs il peut répondre à d'autres besoins commandés par d'autres contextes. Les pratiques de fichage n'étant pas, depuis, allé en s'atténuant, il est vraisemblable que les archives diplomatiques – ou autres – renferment d'autres lettres ordinaires qui pourraient donner matière à d'autres articles sur d'autres collègues.

Annexe 1 : Lettre d'H. Costilhes à J.-F. Poncet, 29 mars 1979.

PH/ALG

AMBASSADE DE FRANCE AU NIGER Niamey, le 28 mars 1979.

N I A M E Y

N° 105 /DAH

Henri COSTILHES
Ambassadeur de France au Niger

à

Son Excellence Monsieur Jean FRANCOIS PONCET
Ministre des Affaires Etrangères
(Direction des Affaires Africaines et Océaniques)

A/S : d'un article du quotidien "Le Sahel".

Dans son édition du 23 mars, "Le Sahel" a reproduit dans la page réservée à la Culture et aux Sports, un extrait d'une étude sur la révolte d'Agadès de M. Jean-François TRIAUD, ancien maître-assistant d'histoire à l'Université de Niamey qui a quitté le Niger en juin 1977.

Le morceau choisi relate un épisode particulièrement sanglant de la prise d'Agadès par les troupes du Colonel MOURIN. La ville et sa garnison française qui sont assiégées par les Touaregs du chef Kouassen depuis le 13 décembre 1916 sont délivrées par les hommes de MOURIN le 4 mars 1917. Les chefs religieux se réunissent dans la grande mosquée d'Agadès et décident de faire leur soumission au Colonel ; ils rédigent à cet effet une lettre qu'ils chargent un chef touareg de porter au Colonel. Pour toute réponse, MOURIN les fait massacrer.

Si M. TRIAUD a pu retrouver aux archives du Ministère de la Défense le texte de la lettre envoyée par les marabouts à MOURIN, au revanche, c'est à la tradition orale qu'il doit le récit détaillé

.../...

Communiqué à :

- FR (M. Journiac)			
- PH			
- Coop-Cab.			
- Coop (M. Bennamour)			
- GI			
- SG	- Alger	- Cotonou	- Moscou
- TP	- Tripoli	- Lagos	- Washington
- IP	- Bamako	- Ouagadougou	- Bonn
- AHL	- Ndjaména	- Dakar	- Bruxelles
- SZ	- Lomé	- Abidjan	

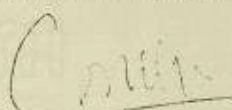
. 2 .

de la suite ; les sources officielles ne font état, en effet, pour la période du 4 au 13 mars que d'une "répression" sans donner plus de précisions. Tout porte à penser que les faits rapportés sont authentiques, ils sont du reste corroborés par deux sources différentes.

Reste à savoir les raisons qui ont pu amener la rédaction du Sahel à publier cet article. Ce n'est évidemment pas sur instructions venues d'en haut.

Tout en étant placé sous la tutelle du Secrétariat d'Etat à l'Information, le rédacteur en chef de ce quotidien gouvernemental jouit d'une relative liberté de manœuvre, encore qu'il doive consulter préalablement ses supérieurs sur les textes qu'il inclut dans le journal, mais il sait fort bien jusqu'où il peut "aller trop loin" ; dans ce cas particulier, il ne courait pas grand risque et dans la mesure où lui-même et ses collaborateurs entretenaient d'intimes préférences pour des idéologies pour lesquelles le Chef de l'Etat n'a aucune tendresse, ils ne manquent pas une occasion de donner à leur feuille une coloration "anti-impérialiste" ou "anti-colonialiste", soit par quelques phrases insidieuses dans quelque éditorial où notre pays n'est jamais nommément mentionné, soit en traitant dans une page culturelle de l'histoire de la colonisation du Niger, ce qui est le cas en l'occurrence.

Je dois dire que si la publication de ce texte a ému certains de nos compatriotes, les autorités locales ont considéré ces réactions d'un oeil amusé, voire ironique. Devant M. MONTEIL, Représentant des Français du Niger au Conseil des Français de l'Etranger qui, rencontrant le Ministre de l'Intérieur, s'était étonné de la parution de l'article, son interlocuteur s'est contenté de sourire. Le même jour, je m'entretiens avec le Ministre des Affaires Etrangères dans une réception et j'ai remarqué : "Alors le Sahel n'a pas été gentil pour nous hier", il n'a pas compris tout d'abord et quand j'ai précisé la raison de ma remarque, il m'a répondu : "Mais c'est un extrait d'un livre paru récemment, je l'ai d'ailleurs lu à Agadès". J'ai observé que la colonie française avait peu apprécié le choix du texte, ce sur quoi le Commandant LOUKOUNI DJEREMBOYE a ajouté : "c'est de l'histoire, de toute façon c'est bien ancien ...".



Annexe 2 : Article du *Sahel* du 23 mars 1979, p. 6 et 8.

PAGE 6

SAHEL DU VENDREDI 23 MARS 1979

PANORAMA CULTUREL ET SPORTIF

Un épisode oublié de la guerre de Kaossen LA LETTRE DES SAVANTS ET DES NOTABLES MUSULMANS D'AGADEZ AU COLONEL MOURIN (4 MARS 1917)

Par Jean-Louis
TRIAUD Maitre-assistant
d'histoire, Université
de Niamey

Au cours de nos enquêtes à Agadez et dans l'Air, en janvier et avril 1976, nous avions été frappés par la qualité des recoupements qui pouvaient être établis entre les documents écrits, de source coloniale, et les traditions conservées dans la cité et dans le massif — la tradition orale agissant à la manière d'un filtre à l'égard de la masse d'informations, souvent mal contrôlées, que charrient les archives coloniales. Mais la tradition pouvait également nous mettre sur la voie de documents écrits, en facilitant leur identification et leur lecture.

Ainsi, au mois d'août 1976, nous découvriions, aux archives du ministère français de la Guerre, un document oublié, attesté seulement par la tradition orale : il s'agissait de la lettre adressée par les marabouts d'Agadez, le 4 mars 1917, au colonel Mourin qui venait de prendre possession de la ville. Comme une pièce manquante venant s'emboîter à sa place exacte, le texte ainsi remis au jour s'intègre parfaitement aux récits que nous avons recueillis de la bouche des témoins. A soixante ans de distance, les concordances qui s'établissent entre les deux sources sont impressionnantes. C'est ce dialogue entre la tradition et le document d'archives qui sert de trame au présent article.

LE TMOIGNAGE D'EL HADJ NA-INNA SELMA

Nous sommes en mars 1917. Depuis le 13 décembre 1916, le poste français d'Agadez est assiégé par les troupes de Kaossen, allié au sultan de l'Air, Tegama. Une colonne de secours, placée sous la direction du colonel Mourin, a été rassemblée à Zinder. Le 1^{er} mars, la colonne n'est plus qu'à une centaine de kilomètres au sud d'Agadez. Dans les jours qui suivent, en dépit d'une résistance acharnée, les Français arrivent en vue de la ville. Le vénérable El Hadj Na-Inna Selma, notre interlocuteur, avait une vingtaine d'années au moment des événements. Jeune Talib d'Agadez, il n'avait pas participé aux combats, mais il fut le témoin oculaire de la débâcle, le 3 mars 1917 :

«Après-midi, nous avons vu des chameaux traverser la file. Ces chameaux étaient

tenus par des Chaamba. Ils ont dit que les Français avaient pris la ville et ils ont dit aux gens de se sauver... Tegama est arrivé peu après : il est arrivé à un puits au sud de la ville (Tamarassar). Puis il est allé à une mosquée, un peu à l'ouest. Il est resté là. Il a fait convoquer les marabouts, leur demandant de rentrer dans les mosquées de la ville afin de prier pour leurs enfants et petits-enfants. Ensuite, il a laissé la ville et l'a contournée par le nord. Peu de temps avant le coucher du soleil, le colonel est arrivé. Les Français étaient en masse, très nombreux.

Le lendemain, nous nous sommes réunis avec tous les marabouts à la mosquée d'Omar et nous avons écrit une lettre aux français, leur disant que Kaossen était un étranger, qu'il s'était sauvé et que, eux, pauvres gens, faisaient leur soumission...»

LA LETTRE DES MARABOUT D'AGADEZ

Cette lettre est maintenant à notre disposition. C'est un document modeste (16,5 x 19,5 cm), rédigé sur un papier épais avec une belle calligraphie, habituelle en pays soudanais. Une notice brève, en français, est agrafée au document et en donne le résumé en quelques lignes :

«Lettre écrite par les marabouts : M'aleem Ouma, M'aleem Ahmed, M'aleem Mohamed, Liman Ahmed Ag'g.

«Nous sommes des malheureux, nous avons subi Kaossen ; nous attendons au village, nous demandons l'amour d'Agadez et 3/3/17... Quelques inexactitudes se sont glissées : il n'y a pas de signataire du nom d'ahmed, autre que l'imâm -Ahmed Ag'g-, les auteurs de la supplique ne demandent pas tout à fait «l'amour», puisqu'ils ne sont pas bellégarins. Et enfin, la date du 3 ne paraît pas s'ôser. Elle n'est d'ailleurs pas déduite du document, car celui-ci n'est pas daté.

Cette notice, en français a probablement été établie après coup et ne saurait donc faire autorité en ce qui concerne la date.

Voci le texte de cette lettre :
«Au nom de Dieu... Louange à Dieu... Que la bénédic-

tion et la paix soient sur le Prophète Elu de Dieu dans la lignée de Adnân. De la part du Cadi d'Agadez et des ulamâ de la Cité, M'aleem Umar, Ahmad Anghagh, Muhammad et tous ceux qui sont à Agadez, de la part du pauvre et de l'indigent, salut, paix et bienvenue sans aucune réserve ni limitation de durée, au chef des Nasârâ qui est là, au colonel et à ses frères, ainsi qu'à tous ceux qui sont avec lui. Nous sommes de pauvres gens venus à Agadez ; nous n'étions au courant de rien jusqu'à ce qu'ils entrent chez nous pendant la nuit, ils se sont emparés de nos biens, de nos vivres, de notre bétail et de notre argent, ils nous ont enlevé tout notre bien. Voilà. Nous attendons la réponse et nous ferons ce qu'elle dira. Nous t'informons aussi que le sultan d'Agadez et ceux qui l'accompagnent, et tous les Touareg, se sont enfuis avec leurs familles, leurs biens et tous leurs compagnons ; il n'est resté dans la ville que des pauvres. Le sultan d'Agadez avait fait ses préparatifs depuis deux mois avant de partir, et nous, nous sommes restés pour attendre ton arrivée et celle de tes hommes. Nous avons imploré contre l'injustice du sultan et de ses serviteurs. Nous t'informons également que les Arabes qui sont à Agadez sont restés avec nous. Eux et nous sommes semblables ; ils t'ont envoyé leur salut. Eux, ils n'ont pas d'autre souci que vendre et acheter. Encore ceci : Tâhiru ibn Hamad s'adresse à toi. Il te salue et t'informe qu'il est à Agadez. Lorsqu'il était arrivé à Agadez avec un papier que lui avait donné le capitaine commandant de Zinder, il était venu avec ce papier chez le capitaine commandant de l'Azbin, «J'étais avec ce papier, dit-il», chez le capitaine commandant de l'Azbin. Je suis resté à Agadez dix-huit jours. C'est alors que les troupes sont venues. A cause de cela, le sultan m'a pris, il m'a attaché et il m'a infligé cent coups de fouet en plein marché, puis il m'a emprisonné dans sa demeure et je suis resté en prison jusqu'à ce que tu viennes.

Ensuite, le sultan s'est enfui et je suis sorti aujourd'hui. Salut.

La tradition orale qui nous a garé le souvenir de ce message, en a donc également conservé fidèlement l'écriture. Il n'y a guère de contradiction entre les deux sources. On remarquera toutefois le soin que prennent les rédacteurs de ne jamais nommer Kaossen. Celui-ci paraît des «Touareg», des «Troupes (qui) sont venues», ou emploie une troisième personne du pluriel anonyme («-ils»).

Seule la tradition peut encore nous renseigner sur les suites données par les Français à cette lettre, car les archives paraissent muettes sur ce point. Nous redonnons donc la parole, pour la suite du récit, à El Hadj Na-Inna Selma. C'est lui, en effet, qui va nous éclairer sur le rôle particulier d'At-Tâhiru.

LA REPONSE DES MILITAIRES FRANCAIS

C'est précisément At-Tâhiru qui a été choisi par les gens rassemblés dans la mosquée pour porter la lettre au colonel. Cette information, absente du document écrit, nous est rapportée par les témoignages oraux. Les motifs de ce choix sont évidents : At-Tâhiru semble connu des militaires ; c'est en outre une victime de Tegama. Pour ces deux raisons, les Français pourraient lui faire bon accueil. Cela explique l'importance accordée au personnage dans la dernière partie de la missive.

«Un touareg, At-Tâhiru, chef des Kel Azinaris, devait porter cette lettre au colonel. Nous (Na-Inna Selma et d'autres marabouts) étions montés sur le toit de la mosquée en attendant son retour.

Le colonel avait pris la lettre, mais avait demandé à At-Tâhiru s'il connaissait la direction d'In-Gall. At-Tâhiru, qui avait peur, a dit que oui... At-Tâhiru fut alors envoyé porter une lettre pour un autre commandant venu de l'ouest. Du coup, les marabouts n'ont pas connu la réponse...»

Pour toute réponse, en fait, les Français massacrèrent les marabouts et les Arabes réfugiés dans la mosquée. On ignore même si le colonel Mourin avait pris connaissance du contenu de la supplique.

Sur cet épisode peu glorieux, les sources officielles ne donnent pas de détails. Le «Journal de marche de la Colonne de l'Air», qui indique que les troupes sont restées cantonnées à Agadez du 4 au 13 mars, mentionne la conquête de la «répression» parmi les tâches accomplies.

La tradition orale, par contre, est d'autant plus vivace au sujet de cet épisode que nos informateurs ont perdu amis et parents dans le massacre. Laissons leur à nouveau la parole :

«Les colons ont pris mon père et mon grand-père et les ont égorgés. Cela se passait dans la «masallat Malam Omar». La première mosquée où l'on massacra, c'est celle de Matam Omar. Là se trouvait, avec mon père et mon grand-père, les plus grands marabouts de la ville, qui n'avaient pas voulu s'enfuir. C'est là qu'on les a égorgés et enterrés. La seconde mosquée fut celle du sultan. La troisième mosquée (où l'on a massacré) fut la grande mosquée...»

«Tous les commerçants Arabes qui étaient restés à la mosquée d'Omar ont été tués. Les colons ont tué beaucoup de marabouts, plus de 100. Tous ces marabouts n'étaient pas avec Kaossen, mais lorsque les colons sont venus, ils les ont tués sans s'occuper de savoir...»

Cette conclusion tragique recèle en effet un paradoxe : les principaux chefs de l'insurrection et la plupart des savants et lettrés appartenant à la confrérie Sanusiyya avaient déjà quitté la ville. Les troupes françaises ont donc livré au massacre «les marabouts» qui avaient été les plus hostiles à l'entreprise de Kaossen et qui, comme, tels, avaient été dépossédés de leur pouvoir à l'arrivée des Touareg. Ces notables musulmans, qui se croyaient protégés par la dignité et le caractère sacré des lieux où ils s'étaient réunis, pouvaient légitimement espérer que les Français leur rendraient justice et les prendraient comme interlocuteurs naturels dans une cité devenue ville ouverte à la suite de la défaite. Il n'en fut rien. Bien au contraire, les troupes françaises s'acharnèrent en priorité sur les group-

(Suite page 8)

Lettre d'Agadez au colonel Mourin

(Suite de la page 6)

pes réfugiés dans les mosquées, imputant indistinctement à l'islam et à ses représentants une responsabilité directe dans le conflit. Dans une guerre qui n'était pas tribale, où l'islam avait, sous certaines formes, fourni un cadre idéologique à la lutte et à la résistance des

combattants, l'extermination des cadres musulmans d'Agadez n'était pas une « erreur » ou une « bavure » de la répression. Elle s'inscrivait dans un plan d'ensemble de « pacification » définitive de ces régions, durablement réfractaire à l'occupation coloniale.

Cette « pacification » commençait par l'extermination des élites, et notamment de l'intelligentsia en place. Ainsi périrent, parmi les premières victimes d'une répression qui n'en était encore qu'à ses débuts, les deux principaux auteurs de cette lettre inutile, Mâlam Omar et l'Imâm de la grande mosquée, Ahmad d'Aggak.

LES TROPIQUES

le clientèle de sa
amedi 24 mars.

le restaurant sera
di 26 mars

Bibliographie

- BERTRAND, Romain, 2006, *Les sciences sociales et le « moment colonial ». De la problématique de la domination coloniale à celle de l'hégémonie impériale*, Questions de recherche n° 18, CERI, juin, 41 p.
- BOILLEY, Pierre, 2005, « Loi du 23 février 2005, colonisations, indigènes, victimisations. Évocations binaires, représentations primaires », *Politique africaine*, n° 98, juin, p. 131-140.
- BONNECASE, Vincent, 2008, *Pauvreté au Sahel. La construction des savoirs sur les niveaux de vie au Burkina Faso, au Mali et au Niger (1945-1974)*, thèse de doctorat, université de Paris I, 484 p.
- BONI, Nazi, 1971, *Histoire synthétique de l'Afrique résistante : les réactions des peuples africains face aux influences extérieures*, Paris, Présence africaine, 311 p.
- BRANCHE, Raphaëlle, 2001, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie : 1954-1962*, Paris, Gallimard, 474 p.
- BRUCKNER, Pascal, 1983, *Le Sanglot de l'homme blanc : Tiers-monde, culpabilité, haine de soi*, Paris, Éditions du Seuil, 309 p.
- COOPER, Frederick, 2010, *Le colonialisme en question : théorie, connaissance, histoire*, Paris, Payot, 426 p.
- COHEN, William, 1973, *Empereurs sans sceptre*, Paris, Berger-Levrault, 304 p.
- COHEN, David, MIESCHER, Stephan and WHITE, Luise, (ed.), 2001, *African Words, African Voices. Critical Practices in Oral History*, Bloomington, Indiana University press, 322 p.
- COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, 2006, « Histoire de la colonisation et anti-colonialisme : souvenirs des années 1960-1980 », *Afrique et histoire*, n° 6, p. 249-263.
- CROWDER, Michael, (ed.), 1971, *West African Resistance: the Military Response to Colonial Occupation*, New York, Africana, 314 p.
- DEVISSE, Jean, 1985, « Sur l'oralité : perplexités d'un historien », *Hors-cadre*, n° 3, p. 53-70.
- DULUCQ, Sophie, 2009, *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Karthala, 330 p.

- FERRO, Marc, (dir.), 2003, *Le livre noir du colonialisme, XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Laffont, 843 p.
- CHRÉTIEN, Jean-Pierre, FREMIGACCI, Jean, GAHAMA, Joseph et THÉNAULT, Sylvie, 2003, « L'anticolonialisme (cinquante ans après). Autour du *Livre noir du colonialisme* », *Afrique et histoire*, n° 1, p. 245-267.
- GUTH, Suzie, 1982, *Exil sous contrat : les communautés de coopérants en Afrique francophone*, thèse de doctorat en sciences humaines, université René Descartes-Paris 5, 1^{er} t., 581 p.
- ISAACMAN, Allen, 1976, *The Tradition of Resistance in Mozambique: the Zambesi Valley, 1850-1921*, Los Angeles, University of California press, 232 p.
- JOUTARD, Philippe, 1983, *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 268 p.
- KI ZERBO, Joseph, 1978 [1972], *Histoire de l'Afrique noire. D'hier et demain*, Paris, Hatier, 731 p.
- KIMBA, Idrissa, 1981, *Guerres et sociétés : les populations du Niger occidental au XIX^e siècle et leurs réactions face à la colonisation, 1896-1906*, Niamey, Institut de recherches en sciences humaines, Études nigériennes n° 46, 222 p.
- LE COUR GRANDMAISON, Olivier, 2005, *Coloniser, exterminer : sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard, 365 p.
- LEFEUVRE, Daniel, 2006, *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Paris, Flammarion, 229 p.
- LINDEN, Ian, 1974, *Catholics Peasants and Chewa Resistance in Nyasaland, 1889-1939*, Londres, Heineman, 223 p.
- PÉLISSIER, René, 1978, *Les Guerres grises : résistance et révoltes en Angola, 1845-1941*, Orgeval, Éditions Péliissier, 630 p.
- PERROT, Claude-Hélène, 1989, « Sources orales et histoire : un débat permanent », dans C.-H. PERROT, (éd.), *Sources orales de l'histoire de l'Afrique*, Paris, CNRS, p. 11-17.
- PERSON, Yves, 1968, 1970, 1975, *Samori. Une révolution dyula*, Mémoires de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire, n° 80, 3 t.
- ROCHE, Christian, 1976, *Conquête et résistance des peuples de Casamance, 1850-1920*, Dakar, Nouvelles édition africaines, 1976.

- SALIFOU, André, 1973, *Kaoussan ou la révolte sénoussite*, Niamey, Centre nigérien de recherches en sciences humaines, Études nigériennes n° 33, 229 p.
- SURET-CANALE, Jean, 1971[1964], *Afrique noire occidentale et centrale (2). L'ère coloniale, 1900-1945*, Paris, Éditions sociales, 636 p.
- TAITHE, Bertrand, 2009, *The Killer Trail. A Colonial Scandal in the Heart of Africa*, Oxford, Oxford University press, 324 p.
- TARAUD, Christelle, 2003, *La prostitution coloniale : Algérie, Tunisie, Maroc, 1830-1962*, Paris, Payot, 495 p.
- THÉNAULT, Sylvie, 2001, *Une drôle de justice : les magistrats dans la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 347 p.
- THOMPSON, Paul, 1977, *The Voices of the Past: Oral History*, Oxford, Oxford University Press, 257 p.
- TREBITSCH, Michel, 1992, « Du mythe à l'historiographie », dans D. VOLDMAN, (éd.), « La Bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales », *Les Cahiers de l'IHTP*, n° 31, p. 13-32.
- TRIAUD, Jean-Louis, 1978, « Un épisode oublié de la guerre de Kaossen : la lettre des savants et des notables musulmans d'Agadez au colonel Mourin (4 mars 1917) », *Annales de l'Université de Niamey*, p. 263-271.
- _____, 1991, *Les relations entre la France et la Sanûsiyya (1840-1930), Histoire d'une mythologie coloniale. Découverte d'une confrérie saharienne*, thèse de doctorat d'État, université Paris 7, 4 vol.
- _____, 1993, « Un mauvais départ : 1920, l'Aïr en ruines », dans E. BERNUS, P. BOILLEY, J. CLAUZEL et J.-L. TRIAUD, (éd.), *Nomades et commandants : administration et sociétés nomades dans l'ancienne AOF*, Paris, Karthala, p. 93-100.
- _____, 1995, *La légende noire de la Sanûsiyya : une confrérie musulmane saharienne sous le regard français, 1840-1930*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2 vol., 1151 p.
- _____, 2006, « Histoire coloniale : le retour », *Afrique et histoire*, n° 6, p. 238-249.
- VANSINA, Jan, 1961, *De la Tradition orale, essai de méthode historique*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 179p.

- _____, 1985, *Oral Tradition as History*, Madison, University of Wisconsin press, 258 p.
- WACHTEL, Nathan, 1971, *La vision des vaincus. Les Indiens du Pérou devant la Conquête espagnole*, Paris, Gallimard, 399 p.
- WEISKEL, Timothy, 1980, *French Colonial Rule and the Baule Peoples: Resistance and Collaboration, 1889-1911*, Oxford, Clarendon press, 323 p.